



ECOLE DE RUGBY LOT LEMANCE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS INSCRIPTION 2026-2027

A retourner dûment rempli avant le 26/09/2026

☐ 1ère DEMANDE DE LICENCE À LA FFR

La Fédération Française de Rugby (FFR) vous adressera un Email contenant un lien vers le site de la FFR Oval-e avec code d'accès et un mot de passe pour vous y connecter. Vous devrez compléter les informations en ligne pour initier la demande de licence qui sera validée par votre club d'affiliation une fois que vous aurez complété et enregistré toutes les informations requises (dossier complet).

☐ RENOUELEMENT ou MUTATION

N° de licence et club d'affiliation :

I. LE LICENCIÉ

Nom Prénom :

Sexe : Masculin / Féminin (rayer la mention inutile) Nationalité :

Date de Naissance : / / Ville de naissance :

Adresse : N° & libellé voie

Code postal Localité

Adresse Email (écrire lisiblement) :

Taille de vêtement : (haut)....., (bas)..... Pointure :

II. LES REPRESENTANTS LEGAUX

1. Nom / Prénom Qualité

N° de téléphone :

2. Nom / Prénom Qualité

N° de téléphone :

III. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Régime alimentaire spécial :

Allergies : Non ☐ Oui ☐ (à préciser)

PAI : Non ☐ Oui ☐ (à fournir)

IV. PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À L'INSCRIPTION

(Les dossiers incomplets ne seront pas traités en priorité)

1. Règlement 70€ par :

Espèce ☐ Chèque* ☐ Carte Bancaire ☐
Pass'sport CCFVL *** ☐ Pass'sport J&S (U14-15) ** ☐

* Chèque à libeller à l'ordre de "Ecole de Rugby LOT LEMANCE"

** Pass'sport Jeunesse & Sport (*à joindre obligatoirement*)

*** Pass'sport Communauté des communes (*à joindre obligatoirement*)

2. Autorisation de soin complétée

3. Formulaire d'Autorisation de diffusion d'images

La clôture du dépôt des dossiers d'inscription, est fixée au 30 SEPTEMBRE 2026

Après cette date le joueur ne pourra plus pratiquer ; Voir (Art. 2.2 du Règlement Intérieur)

V. Extrait du Règlement Intérieur

Art 2. LICENCES / COTISATIONS :

2.1 : Le montant de la licence est révisable tous les ans lors de l'Assemblée Générale.

2.2 : Le paiement de la licence devra être acquitté dans sa totalité (avec la possibilité de paiements échelonnés). Si ce n'est pas le cas, le joueur n'aura pas ou plus accès ni aux entraînements ni aux matchs.



INFORMATION IMPORTANTE

**Le port du protège-dents sera obligatoire,
dès le début de la saison 2026-2027 (toutes catégories)**

« L'absence de protège-dents entraînera la non-participation du joueur(euses) aux rencontres et entraînements. »

[Décision du Comité d'Orientation Politique de la FFR du 25-04-2026]

Contact Email : secretariat.edr.lotlemancerugby@gmail.com
Ou les éducateurs(rices) via les groupes WhatsApp